

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE TONNERRE

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-0510 du 13 décembre 2023,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface de 7,7 ha du territoire de la commune de TONNERRE, déposée par la SA NEOEN, **sera ouverte du jeudi 18 janvier 2024 (9 h) au vendredi 16 février 2024 (17 h)**, soit une durée de 30 jours consécutifs, à la mairie de TONNERRE.

Sont désignés M. Bernard MAGNET, colonel honoraire de gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Daniel MARTIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 18 janvier 2024 (9 h) au 16 février 2024 (17 h), à la mairie de TONNERRE**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 18 janvier 2024 au 16 février 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89 et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5075>

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• **soit par voie électronique :**

– sur le registre dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/5075>

ou

- à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-5075@registre-dematerialise.fr

(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).

• **soit par écrit :**

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de TONNERRE,

ou

- courrier adressé à la mairie de TONNERRE (siège de l'enquête) 26 Rue de l'Hôtel de Ville, 89700 à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public** qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de TONNERRE, les :

jeudi 18 janvier 2024 de 9 h à 12 h,	mardi 6 février 2024 de 10 h à 13 h,
samedi 27 janvier 2024 de 8 h 30 à 11 h 30,	vendredi 16 février 2024 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de TONNERRE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Florian OLLAGNIER, responsable du projet pour la SA NOEN – 22 rue Bayard 75008 PARIS - email : florent.ollagnier@neoen.com tel:06.98.54.35.58